

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Tremblay-en-France

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 067-24

**Objet : CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE ANNEXE DE LA MAISON DACHEVILLE, POUR LE SYNDIC » CITYA VAL D'EUROPE » SIS AU 9-11 RUE DE LA FONTAINE ROUGE- 77000 CHESSY.
POUR LA RÉSIDENCE : 4 RUE DE VAUJOURS - 93470 COUBRON – LE MARDI 25 JUIN 2024 À 18H00.**

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Délibération Municipale N°23-046 en date du 18 décembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a voté la revalorisation de la tarification des locaux municipaux applicable au 1^{er} janvier 2024,

CONSIDÉRANT le contrat de location de la salle annexe pour le syndic » **CITYA VAL D'EUROPE** » pour la résidence du 4 rue de Vaujours à Coubron (93470)

CONSIDÉRANT le tarif de location pour les syndicats de copropriété fixé à **70,00 €**

CONSIDÉRANT le titulaire du contrat : Mme Groussaud Sylviane – **SYNDIC CITYA**, sis 9-11 rue de la Fontaine Rouge 77700 CHESSY, représentée par Mme Groussaud Sylviane

D É C I D E

DE SIGNER le contrat de location de la salle annexe avec le syndicat de copropriété représenté par Madame Groussaud Sylviane

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 06 mai 2024.

Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est